

Résultat de fonctionnement :

1- Résultat de l'exercice	:	106 097,56€
2- Résultat antérieur reporté	:	45 000,00€
3- Résultat à affecter	:	151 097,56€

Solde d'exécution de la section d'investissement :

1- Solde d'exécution cumulé	:	64 324,00€
2- Solde des restes à réaliser	:	185 690,00€
3- Besoin de financement	:	121 366,00€

Affectation :

1- Affectation en réserves	:	121 366,56€
2- Report en fonctionnement	:	29 731,00€

- Que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserves pour assurer le financement de la section d'investissement
- Que le résultat excédentaire de la section d'investissement sera reporté automatiquement au compte 001R, en recettes d'investissement

Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Au compte 001 en recettes d'investissement : 64 324,00 €
- Au compte 1068 en recettes d'investissement : 121 366,56€
- Au compte 002 en recettes de fonctionnement: 29 731,00€

5- Vote du budget primitif 2021 (délibération n°2021-06) :

Madame Karine SADOR présente et commente les différents montants du budget 2021 préparé par la commission finances. Il est demandé au Conseil de voter le budget avec reprise des résultats par chapitres. L'équilibre du budget s'établit à 1 021 641,00€ et est réparti comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre à 689 451,00€
- La section d'Investissement s'équilibre à 332 190,00€ dont 185 690,00€ de restes à réaliser en dépenses.

Ce budget est soumis au vote. Monsieur Arnaud-Coffin prend la parole pour dire qu'il vote le budget selon certaines conditions. Il lui est rappelé qu'un vote se fait en fonction de ses convictions et non pas sous conditions. Après délibération, le budget est approuvé à l'unanimité par 15 voix pour.

6- Vote des taux de fiscalité directe locale (délibération n°2021-07) :

Monsieur ARNAUD-COFFIN souhaiterait réviser les taux à la hausse pour financer un éventuel investissement. Monsieur le Maire a rappelé qu'en période de crise sanitaire et économique il était judicieux de ne pas taxer davantage les administrés dans cet avenir incertain. Les propositions ayant été entendu le Conseil Municipal décide de maintenir les taux. Les taux votés pour 2021 sont :

- Taxe Foncière (Bâti) : 23,22%
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 20,22%

7- Vote des subventions (délibération n°2021-08) :

La commune par l'attribution de subventions, accompagne les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets ou en soutenant leurs actions. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations après examen de leur demande. Il est proposé au Conseil de voter les montants de subventions proposés aux associations ou organismes tels qu'indiqués au tableau pour un montant total de 9 829,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la répartition des subventions proposée pour l'année 2021 décomposée de la manière suivante :

- 9 192,00€ dédiés aux associations
- 637,00€ dédiés aux établissements scolaires et de formation

8- Projet travaux salle des fêtes :

Un point est fait sur l'avancement du dossier. Le projet porte sur la remise aux normes, en particulier d'accessibilité, une re-disposition globale des sanitaires, le réaménagement du bar, des vestiaires et un agrandissement pour améliorer l'espace sanitaires et hall d'entrée. Les différents documents transmis par le département font apparaître un montant estimatif de travaux de 316 551,50€ HT.

Les dossiers de demandes de subventions seront rédigés selon les thématiques de chaque administration : Appels à projets 2021 des Communes (Partenariat départemental) et Région Auvergne-Rhône-Alpes), Dotation de soutien à l'investissement public local et Dotation d'Équipement des territoires Ruraux. Le Conseil municipal décide de solliciter les différentes administrations (Département, Région, Etat) sur un montant des dépenses subventionnables de 316 551,50€HT.

Suite à la demande du département deux géomètres ont été sollicités pour un relevé topographique. Leur retour ne permettant pas de faire un simple comparatif de tarif, les propositions sont adressées à la chargée d'opération de l'Agence technique du département pour avis.

9- Convention de mise à disposition du service DECLALOC' (délibération n°2021-09) :

La Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône propose aux communes volontaires la mise à disposition gratuite de l'outil DECLALOC'. Il permet aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

10- Informations diverses :

10-1 : Stores école : les devis reçus pour la fourniture et pose de tringles pour la salle de classe au rez-de-chaussée sont présentés au Conseil. Le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Ain Rhône Fermetures d'un montant de 1 020,29€ TTC.

10-2 : Rapport Annuel visite de l'école : Les Délégués Départementaux de la délégation de Villefranche ont adressé le rapport de leur visite en date du 19/03/2021. Celui-ci dresse un bilan satisfaisant des lieux et des équipements mis à disposition.

10-3 : Association Générations Loisirs Beaujolais (AGLB), Centre aéré de DENICE : L'AEJL devient l'AGLB avec deux nouvelles équipes : dirigeante et d'animation, pour faire pousser le centre Graines de Loisirs qui pourra accueillir vos enfants de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires. Nouveaux objectifs, nouveaux thèmes, pour plus d'informations contact à aglb69640@gmail.com et sur Facebook « Graines de loisirs »

10-4 : Matériel informatique : Remplacement du serveur NAS de l'école : le devis de la société LOGIS d'un montant de 552,00€ est accepté.

10-5 : Elections Départementales et Régionales : initialement prévues en mars, elles ont été reportées les 20 et 27 juin 2021 en raison de la crise sanitaire. Pour respecter les consignes sanitaires, des kits de protection en plastique transparent ont été commandés.

Les conseillers sont invités à donner leurs disponibilités pour préparer les tours de gardes des deux bureaux de vote.

10-6 : Restauration de la Madone : une réunion de prise de contacts avec les bénévoles est prévue le 17/04 en mairie. Il conviendra de définir un calendrier des tâches à effectuer ainsi que leurs répartitions entre les bénévoles.

10-7 : Matinée verte : La commune, la commission environnement et la commission Culture et patrimoine organisent en collaboration avec la société de chasse, une matinée pour un nettoyage de la commune le 24 avril 2021 à 9h. Rendez-vous place Thomas Descôtes.

10-8 : Actes de vandalisme à la Maison de la Petite Enfance : une nouvelle fois des incivilités ont été commises, nous déplorons de tels agissements.

10-9 : Aide d'urgence au maintien des services en milieu rural : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande d'aide a été déposée pour la gérante du bar. Ce dossier préparé en mairie a permis à la bénéficiaire de percevoir une aide de 2 000€ versée par le Département.

